

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 octobre 2013 à TOTES

Présents :

Comité Départemental 76

Mmes HELOURY Gabrielle, LEGER Nathalie

Mrs CASTELOT Yann, DEFRANCE J. Pierre, FOURE J. Pierre, GUEROULT Gérard, LEBRETON Didier,
SOURDON Christophe, VIGNAUX Philippe.

Mr COURTEILLE Daniel, Délégué de Club.

Cadre technique

Mr LIMARE Romain, CTF.

Ville de Tôtes

Mr FOURE J. Pierre, membre du conseil municipal.

Excusés :

Comité Départemental 76

Mmes CORNIOU Nathalie, VARIN Lara.

Mrs AUBIER Alain, GIN Joseph, LAINE Thierry, POUYMAYON Daniel, VALLOIS Guillaume.

Ligue de Normandie

Mr WERNO Eric, Président de ligue.

Conseil Général

Mr MARIE Didier, Président du département

Début de la séance à 16h45

Monsieur SOURDON Christophe ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en rappelant l'objectif principal.

Madame HELOURY Gabrielle rappelle les conditions de quorum suivant l'article 7 sur le fonctionnement et précise que cette assemblée peut se dérouler puisqu'il n'y a pas de quorum à respecter pour une deuxième assemblée générale.

Participation des clubs :

Nombre de clubs présents	18	Nombre de voix présentes	800
Nombre de clubs représentés	0	Nombre de voix représentés	0
Total des clubs	18	Total des voix	800

Présentation et analyse de la situation par monsieur SOURDON Christophe.

Diminution des subventions

Suite à la baisse de 30% des subventions, soit environ 30000€ (sur un budget de plus de 200000€), la situation financière du Comité se détériore. Cette baisse est plus importante qu'attendue en début d'année (estimée à moins de 20000€).

Si l'on n'inverse pas la tendance, le déficit pourrait atteindre 20000€ pour l'exercice 2013, 30000€ pour l'exercice 2014 et près de 40000€ à la fin de l'olympiade.

Si l'on n'intervient pas au plus vite le Comité pourrait connaître une cessation de paiement avant la fin de l'Olympiade.

Postes sur lesquels nous pouvons influencer

- Masse salariale

La masse salariale représente $\approx 78000\text{€}/\text{an}$.

Concernant la masse salariale, tous les emplois techniques sont aidés à ce jour.

L'équivalent Temps Plein (ETP) technique répond au besoin défini pour un Comité de notre envergure.

La réduction de l'ETP technique aurait inévitablement des conséquences sur la qualité du travail effectué et sur les actions de développement mises en place.

- Frais de déplacement

Les frais de déplacement de tous les intervenants (arbitres, commissaires, élus commission technique...) représente $\approx 20000\text{€}/\text{an}$.

Au vu de la conjoncture, dès le début de cette Olympiade le travail de réduction des coûts a été initié ($\approx 2000\text{€}/\text{an}$).

Mesures décidées par le Comité Directeur

Le Comité Directeur du 24/08/13 a décidé les mesures suivantes afin de limiter le déficit et d'éviter d'avoir recours à la réduction de la masse salariale :

- Intensification de la recherche des partenaires, de mécènes (sociétés).

Cette recherche s'est accentuée, mais celle-ci nécessite une grande disponibilité pour un résultat non garanti et non pérenne. Votre aide serait bénéfique.

- Appel aux dons (particuliers).

Nous rappelons que ces dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% comme toute association reconnue d'utilité publique.

- Renoncement au paiement des frais de déplacement pour les élus volontaires.

Sur une base du volontariat, il a été proposé aux élus du Comité, répondant aux critères définis par l'administration fiscale, de renoncer au paiement des frais de

déplacement, et de demander une réduction de l'impôt sur le revenu qui rentre dans le même cadre que les dons.

Ce mécanisme sera testé par les élus volontaires, puis sera proposé à l'ensemble des intervenants du Comité.

Exemple : pour un intervenant effectuant 1000 km/an, cela représente un coût d'environ 200€ pour le comité.

- Augmentation des frais de gestion des passeports
Les frais de gestion passent à 2€, cela rapportera environ 1000€/an.

Ces 4 décisions ne seront pas suffisantes pour combler les déficits prévisibles.

Le Comité Directeur se voit contraint de faire appel aux clubs pour l'aider financièrement en proposant une évolution des barèmes.

Proposition et modification proposées du barème de la cotisation du club, et mise en place d'une taxe de solidarité développement-secrétariat.

Constat par le Comité Directeur

Club avec peu de licenciés (13) : cotisation (ligue+dpt)/licencié = 10,31€/licencié

Club avec beaucoup de licenciés (353) : cotisation (ligue+dpt)/licencié = 0.89€/licencié

Proposition du Comité Directeur

Le Comité Directeur vous propose une augmentation de la part départementale des cotisations clubs sachant que la cotisation maximale (dpt+ligue) autorisée par la fédération est de 350€.

- Il est rappelé qu'à ce jour, il est convenu que la cotisation Ligue n'augmenterait pas pour les clubs seinomarins pour les années à venir.

Partant du constat que la charge est proportionnellement plus importante pour les clubs ayant le moins de licenciés, il vous est proposé d'instaurer une taxe de solidarité-Développement-Secrétariat pour les clubs de plus de 100 licenciés. Cette taxe ayant pour but de conserver l'emploi secrétariat qui n'est plus aidé et de fiabiliser les actions de développement en cours et de continuer à en proposer à l'avenir.

Voir annexe 1 – tableau « PROPOSITION COMITE »

Après discussion avec différents clubs, un deuxième tableau vous est proposé. Dans celui-ci, tous les clubs participent à cette solidarité.

Voir annexe 1 – tableau « AUTRE SUGGESTION après discussion avec les clubs »

Discussions et échanges

A noter que le Comité demandera une participation pour les stages, les déplacements, les repas et les hébergements aux judoka.

Vote « augmentation du barème et de la taxe solidarité développement-secrétariat » :

Proposition suivant le comité 90 voix

Suggestion clubs 710 voix

Adopté à l'unanimité la suggestion clubs.

Mise en application

L'évolution du barème des cotisations est proposée à partir de l'année 2014.

Cette taxe ayant pour but de conserver l'emploi secrétariat qui n'est plus aidé et de fiabiliser les actions de développement en cours et de continuer à en proposer à l'avenir.

Nous vous proposons d'appliquer cette taxe de solidarité dès cette année pour un paiement avant le 15 décembre 2013.

Vote « mise en place de la taxe Solidarité développement-secrétariat » :

Oui à partir du 15/12/13 720 voix

Non, seulement en 2014 80 voix

Adopté à l'unanimité de la mise en place de la taxe solidarité à partir du 15/12/13.

Présentation de la coopérative

Monsieur LIMARE Romain présente la coopérative qui permet de mutualiser les achats et donc de proposer à moindre coût l'achat de matériel sportif (remise d'environ de 30 à 40% suivant les articles). La liste est disponible sur le site du comité.

Cette action a été mise en place avec le soutien du CNDS pour du matériel à vocation pédagogique.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 18h30

Le Président

La Secrétaire Général

C. SOUDON

G. HELOURY

